

CONSIGNES SUR LE PORT DU MASQUE ACCOMPAGNEMENT BENEFICIAIRE

(INTERVENTIONS, SORTIE, PROMENADE, COURSES, RDV...)

L'épidémie de COVID-19 continue de se diffuser sur notre territoire national avec actuellement l'arrivée de nouveaux mutants encore plus contagieux. Notre association poursuit sa mise en œuvre des mesures adaptées pour vous protéger dans ce contexte particulier.

- ➤ Le port du masque pour les bénéficiaires et les personnes présentes, reste obligatoire lors de toutes les interventions et les sorties avec un salarié SADVA.
- ➤ Port du masque obligatoire pour le bénéficiaire et le salarié pour monter dans le véhicule du salarié SADVA, et à garder tout le long du trajet.
- ➤ Port du masque obligatoire lors des accompagnements dans des lieux fermés (domicile, magasins, cabinet médicaux, pharmacie, coiffeur...)
- Lors d'accompagnement en extérieur et si une distance d'au moins un mètre ne peut être respectée entre le salarié SADVA et le bénéficiaire, le port du masque pour le bénéficiaire et le salarié est obligatoire.

Si impossibilité ou non volonté de la part du bénéficiaire de porter un masque, le salarié pourra demander son droit de retrait et quitter la mission, le salarié ira <u>seul</u> en courses, il n'y aura pas de sortie possible.

Merci d'avance de votre compréhension pour votre bien et celui du salarié. Le virus circule toujours. Certaines personnes ont plus de risques de développer une forme grave de la maladie. 9 personnes sur 10 qui décèdent de la Covid 19 ont plus de 65 ans. Il est recommandé de limiter ses contacts au maximum. Si des proches vous rendent visite, portez un masque et respectez scrupuleusement les distances de sécurité. Ensemble, restons prudents pour sauver des vies.





COVID-19

Protéger les plus fragiles du COVID-19

Le virus est toujours là et nous devons, <u>ensemble</u>, <u>protéger les plus</u> <u>fragiles</u> qui ont plus de risques de développer une forme grave de la maladie. Les proches doivent donc <u>protéger les plus fragiles en adoptant</u> <u>les bons réflexes et en les sensibilisant</u>.



Lors de visites au domicile :

- Porter systématiquement un masque, ainsi que votre visiteur et rester à au moins 1 mètre de distance;
- Limiter les contacts, notamment avec les enfants, et éviter les embrassades;
- Se laver les mains avant et après avoir mis un masque, et après avoir manipulé des objets ;
- Après son départ, aérer votre logement et nettoyer ce que votre visiteur a pu toucher (poignées de porte, fauteuils, vaisselle...);



À l'extérieur :

- Porter systématiquement un masque ;
- Limiter les sorties à l'essentiel, mais surtout, ne pas renoncer à poursuivre ses soins ;
- Éviter les transports en commun et les endroits avec beaucoup de monde ;
- Respecter scrupuleusement les mesures barrière ;
- Privilégier le lavage des mains régulier ;